

N° 1322 - MARS 2024

## SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

**Une solution :** l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

**Le broyage aura lieu les jeudi 18 et vendredi 19 avril 2024 de 08h00 à 16h00 et, si nécessaire, le samedi 20 avril 2024 de 08h00 à 12h00.**

### Où faire votre réservation ?

Au service technique communal des travaux - Contact 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h.

**Les dernières réservations sont fixées au mercredi 17 avril 2024, jusqu'à 12 h.**

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.

### Rappel des modalités:

- 1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.
  - 2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.
  - 3) Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.
  - 4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées ; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes ne seront pas considérées comme branchage. Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage. Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.
  - 5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur). Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux. Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.
  - 6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.
  - 7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.
  - 8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.
  - 9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au parc à conteneur où des branchages y sont régulièrement broyés. Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition.
- Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.

## AUX URNES CITOYENS !

Le service population est en pleine effervescence, et pour cause !

Cette année nous allons nous rendre deux fois dans nos bureaux de vote :

- Le dimanche 9 juin pour le renouvellement du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de Région et de Communauté
- Le dimanche 13 octobre pour les élections communales et provinciales

Il est donc grand temps pour nous de constituer les équipes qui composeront les bureaux de vote et de dépouillement. Les fonctions à pourvoir sont : assesseurs, secrétaires et présidents. A cette fin, le service population lance un appel aux volontaires !

Conditions :

- être âgé d'au moins 18 ans;
- être inscrit au registre électoral de la commune;
- être belge;
- ne pas être déchu du droit de vote.

Vous avez envie de découvrir l'envers du décor et de partager une expérience citoyenne ? Alors contactez sans tarder le service population, il a besoin de vous ! 060/31 00 14 - population@viroinval.be

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:**

**LE 08 AVRIL 2024**

**RAMASSAGE DES PAPIERS / CARTONS SUR TOUTE L'ENTITÉ:**

**LE MARDI 02 AVRIL 2024**

**!!! PAS DE RAMASSAGE DES CONTENEURS À PUCÉ ET SACS BIODÉGRADABLES LE LUNDI 01 AVRIL 2024**



**SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !**

N° 1322 - MARS 2024

## TRIONS LES DÉCHETS DE PESTICIDES

Un geste pour l'environnement, des cadeaux pour vous !

Pour la 6ème fois, l'asbl CORDER s'associe à l'asbl Adalia 2.0, la COPIDEC et la Wallonie pour sa campagne bisannuelle de tri des déchets de pesticides pour les particuliers en Wallonie.

40% des ménages wallons utilisant des pesticides au jardin ne trient pas correctement les emballages et les restes de pesticides.

**Alors que ceux-ci devraient être déposés au recyparc, ils sont jetés dans les PMC, avec les ordures ménagères ou vidés à l'égout. Pour limiter les risques pour la santé et l'environnement, il est essentiel que tous les déchets de pesticides soient traités par une filière spécialisée.**

### Les pesticides et le tri des déchets au recyparc.

Parfois utilisés lors de l'entretien de vos espaces privés, de votre jardin ou de votre terrasse, ces produits sont spécifiques pour lutter contre des nuisibles (plantes indésirées, maladies des plantes, insectes ou petits animaux nuisibles, etc.). Pour limiter les effets néfastes sur la santé et l'environnement, il est primordial de **respecter les conditions d'utilisation reprises sur l'étiquette** de ces produits et de trier les déchets qui en découlent. Pour ce faire, **déposez vos emballages et bidons vides de pesticides ou ceux que vous n'utilisez plus au recyparc le plus proche de chez vous dans les DSM (Déchets Spéciaux des Ménages)**. Afin de limiter les risques de fuites lors du transport, il est recommandé de placer les pesticides dans un récipient étanche, arrimé à l'intérieur du coffre de la voiture à l'aide de sangles par exemple.

### Trois, deux, un... Triez !

Si vous vous rendez au recyparc pour y déposer vos déchets de pesticides du **21 mars au 20 juin 2024**, prenez-y une photo, participez au **jeu** et recevez **un kit de semences locales et biologiques Cycle-en-Terre\***. Un-e grand-e gagnant-e sera aussi tiré-e au sort et recevra **un bon de 200 € à dépenser en jardinerie labellisée Jardiner Sans Pesticide**.

\* Dans la limite des stocks disponibles

### Rendez-vous sur [www.corder.be](http://www.corder.be)

Croix du Sud 2, L7.05.03 - 1348 Louvain-la-Neuve - Belgique  
+32 (0)10 47 37 54 - [www.corder.be](http://www.corder.be) - ASBLCorder

## JOURNÉE VISITES ET DÉGUSTATIONS LE 11 AVRIL 2024

Organisée par le Centre des Seniors de Viroinval.

Départ de Nismes à 8h45.

Visite et dégustation à la ferme de la Sauvenière à Hemptinne - Visite et dégustation à la Distillerie de Biercée - Repas en 3 services - Visite de l'Abbaye d'Aulne.

Retour prévu à Nismes à 17h00.

Prix: 90€ pour les non-membres et 80€ pour les membres.

Réservation et paiement avant le lundi 03 avril 2024 auprès de Mme GOSSIAUX Jessica - 060/30.36.43 ou 0478/793.555 - [jessica.gossiaux@viroinval.be](mailto:jessica.gossiaux@viroinval.be)

N° compte: BE44 0000 6533 4045 ouvert au nom du Centre des Seniors de Viroinval.

### CENTRE ADMINISTRATIF - AVIS DE FERMETURE

Nous vous informons que les services technique et administratif de l'Administration Communale seront fermés le lundi 1er avril 2024.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

### SERVICE POPULATION/ETAT CIVIL - PERMANENCES

**Le samedi 06 avril 2024 et le samedi 04 mai 2024.**

Retrouvez toute l'actualité communale sur le [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be) et sur la page Facebook «Viroinval Infos»



SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !